

Le marché d'appui conseil SECURISE'RA



Objectif

- > Permettre aux entreprises de professionnaliser leurs pratiques de gestion des ressources humaines par un recours à un cabinet conseil.

Principes d'intervention

- > La **prestation d'appui conseil** peut être réalisée, soit de manière individuelle, soit sous forme collective (réunion de plusieurs entreprises confrontées à une ou plusieurs problématiques similaires).
- > Durée moyenne de la prestation :
 - Actions individuelles : de **1 à 3 jours pour la phase diagnostic** et de **2 à 8 jours pour la phase accompagnement**.
 - Actions collectives : durée déterminée en fonction de la spécificité de l'action.

Modalités opérationnelles

- > L'entreprise doit faire connaître auprès des représentants du CTEF (Contrat Territorial Emploi Formation) de son territoire sa volonté de bénéficier d'un appui conseil ressources humaines.
- > Les instances représentatives du personnel peuvent également exprimer leurs attentes auprès du CTEF pour que leur entreprise soit bénéficiaire d'un accompagnement.
- > Après transmission de la demande par le CTEF, la Région affecte un cabinet conseil auprès de l'entreprise.

Contact

Région Rhône Alpes

Direction de l'Économie, de la Recherche, du Tourisme et des Technologies

Service Anticipation des Mutations et Innovations Sociales

dertt@rhonealpes.fr